

Situation financière de Favia

Le Conseil de fondation a suivi très attentivement l'activité des gérants cette année et, malgré une évolution chahutée des bourses en 2020 et des rendements initiaux négatifs en début d'année comme l'ensemble des investisseurs institutionnels, Favia a pu, au jour de la rédaction de la présente INFO-Favia, dégager une performance positive, bien que largement inférieure à l'année 2019 qui fut une année exceptionnelle.

Le degré de couverture de Favia a de ce fait pu être maintenu depuis le début de l'année, ce qui est réjouissant.

La situation sur les marchés, notamment sur les actions, fait néanmoins craindre une bulle spéculative. La situation économique mondiale a par ailleurs été très largement fragilisée par la pandémie COVID-19 et il faut s'attendre à des corrections de valeurs potentiellement importantes à venir. Pour ces raisons, les institutions de prévoyance doivent être prudentes quant à la rémunération des capitaux de prévoyance.

Le Conseil de fondation décidera début 2021 de l'intérêt à créditer aux comptes d'épargne pour l'année 2020, qui sera sans doute inférieur au taux de 2.5% attribué en 2019 lors de laquelle la gestion de la fortune de la Fondation avait permis de dégager un rendement annuel de près de 15%.

Rabais de 40% sur la couverture risques à nouveau renouvelé en 2021

Dans sa séance du 26 novembre 2020, le Conseil de fondation a décidé de renouveler pour l'année 2021 le rabais de 40% appliqué depuis déjà six ans sur la cotisation réglementaire pour la couverture des risques et des frais. Cette cotisation (article 49 du règlement) d'un taux global (assuré + employeur) de 3.5% reste donc réduite à 2.1% (assuré + employeur).

Exemples

	<u>Plan « LPP »</u>	<u>Autres plans</u>
Revenu annoncé	CHF 50'000	CHF 50'000
Salaire assuré	CHF 24'905	CHF 50'000
Cotisation risque mensuelle employé sans rabais	1.75%, soit CHF 36.30	1.75%, soit CHF 72.90
Cotisation risque mensuelle employé avec rabais 40%	1.05%, soit CHF 21.80	1.05%, soit CHF 43.75
Cotisation risque mensuelle employeur sans rabais	1.75%, soit CHF 36.30	1.75%, soit CHF 72.90
Cotisation risque mensuelle employeur avec rabais 40%	1.05%, soit CHF 21.80	1.05%, soit CHF 43.75
Rabais total annuel employé	CHF 174.00	CHF 349.80
Rabais annuel total	CHF 348.00	CHF 699.60

Rachats 2020

Vous souhaitez améliorer vos prestations de prévoyance tout en bénéficiant d'économies fiscales appréciables ? Favia peut vous en donner la possibilité.

Pour cela, vous devez prendre contact avec le gérant de Favia, Swiss Life Pension Services SA et ce au plus tard le 14 décembre 2020 afin que puisse être déterminée la faisabilité du rachat envisagé. Votre versement devra intervenir au plus tard le 28 décembre 2020 sur le compte bancaire de Favia que vous communiquera Swiss Life Pension Services SA. Ne tardez donc pas et prenez contact dès à présent pour toute question relative à un rachat (coordonnées en bas de page).

Maintien de la prévoyance pour les personnes licenciées

La loi sur les prestations complémentaires sera modifiée au 1^{er} janvier prochain. Ces modifications impliquent aussi des changements dans le droit de la prévoyance professionnelle.

Ainsi, le nouvel article 47a LPP, en vigueur dès le 1^{er} janvier 2021, permettra aux personnes licenciées après l'âge de 58 ans de maintenir leur prévoyance professionnelle au sein de leur dernière institution de prévoyance. Cette disposition a pour but de garantir leur droit à percevoir une rente de vieillesse de la prévoyance professionnelle et éviter ainsi qu'elles ne doivent recourir, par la suite, à des prestations complémentaires.

Un avenant au règlement de prévoyance a été adopté par le Conseil de fondation, permettant la mise en œuvre de ces changements. Il détaille également les conditions de ce maintien de la prévoyance professionnelle chez Favia et ses conséquences. Vous le trouverez sur le site internet de Favia à la rubrique « Règlement de prévoyance » sous <https://favia.ch/documents/>.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à cette communication, nous vous présentons nos salutations distinguées

Le Conseil de fondation



Me Pietro Sansonetti



Jessica Brignolo

26 novembre 2020